



janvier 2023

Horaires de permanences à la mairie

La mairie est ouverte au public aux heures suivantes :

- le lundi après-midi, de 14h à 17h
- le mardi matin, de 9h à 12h
- le jeudi matin, de 9h à 12h

Sites internet

Le site internet est régulièrement mis à jour, et notamment la rubrique d'actualités *Quoi de neuf*. Suivez aussi les projets en cours.

www.marminiac.fr

Visitez également le site de la communauté de communes. Vous y trouverez des informations utiles pour votre quotidien.

www.cc-cazalssalviac.fr



Invitation aux vœux du Nouvel An

Depuis le début de ce mandat, l'incontournable présentation des vœux par le maire n'a pas pu se faire. Enfin, cette année, un pot de l'amitié nous réunira pour amorcer le nouvel an et partager des vœux le **dimanche 29 janvier à 11h30**, à la salle des fêtes. Soyons nombreux à cette occasion.



Édito...

Cherchant un thème pour cet éditto, j'ai relu mes textes des bulletins précédents, et je me suis promis cette fois de ne rien dire sur l'écologie, le climat, nos modes de vie, ou les efforts à faire pour réduire notre impact carbone... ! Je pense que vous avez compris ma position maintenant, je n'insiste pas ! Et puis il y a que de toute façon, j'ai envie, non pas de râler, mais de vous parler des belles choses qui ont éclos sur notre commune. Le projet de la "boutique" libre accès, par exemple, géré par la nouvelle association *Le Bocal*, fait preuve d'une solidarité chaleureuse et suscite l'intérêt de beaucoup, au-delà même de notre commune. L'esprit de communauté qui se fédère déjà autour d'autres projets que l'association met en place donnera un nouveau dynamisme à la vie communale. En passant, je vous invite à prendre votre adhésion, afin de leur donner un joli coup de pouce pour les événements festifs qu'ils préparent pour nous tous.

Mais cette association n'est pas la seule à agrémenter la vie communale. Le marché hebdomadaire sous la halle, né de l'initiative citoyenne d'Élise, est la preuve encore d'une volonté de multiplier les possibles, en offrant aux citoyens un mieux vivre. Au fur et à mesure que le marché s'étoffe, on y trouve déjà beaucoup, en terme de bouche. Et là aussi, je vous invite à y venir. D'autres habitants de Marminiac ont, eux aussi, contribué, de leur propre initiative, discrètement, par des idées, des actions parfois sur le terrain, à ce que la vie marminiacoise ne cesse de s'enrichir humainement. Je tiens à les remercier vivement.

Il me reste juste à vous souhaiter, très sincèrement, une année riche de moments partagés, sociables, et joyeux.

Rachel French

Contacts utiles :

Secrétariat de mairie : 05 65 22 83 39 – marminiac@orange.fr

Maire : Rachel FRENCH -- 06 98 17 81 63

Première Adjointe : Sabine PEYRIÉ – 06 08 24 48 33

Communauté de communes Cazals-Salviac : 05 65 41 62 40
www.cc-cazalssalviac.fr

Aides financières aux particuliers

Il existe de nombreux organismes qui apportent aux particuliers des aides financières pour les travaux de rénovation énergétique. N'hésitez pas à aller voir sur le site internet communal, sous la rubrique "Urbanisme" et "Aides financières pour la rénovation énergétique". Vous y trouverez toutes les explications et des liens utiles pour vous aider à constituer votre dossier.



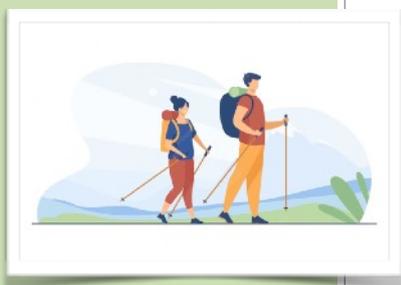
Victime de violence intrafamiliale ?

Vous êtes victime de violences physiques ou psychologiques ? Vous avez besoin de parler ? Besoin qu'on vous écoute ?

Il existe maintenant à Marminiac, indépendant de tout organisme officiel, un point d'écoute et d'orientation pour les personnes victimes de la violence intrafamiliale.

Appelez en toute confiance, votre confidentialité est assurée.

06 31 87 56 61



Un mot de Sigrid, coach de yoga

Nouvellement installée en Bouriane, Sigrid vous propose depuis septembre des cours de YOGA collectifs et individuels.

Besoin de renouer avec vos propres ressources intérieures, ou simple recherche d'une pratique physique pour un mieux-être? Quelles que soient les raisons qui vous y mènent, le cours collectif invite chacun-e à prendre une respiration, un temps à la fois léger et profond, pour exercer sa force, sa souplesse, son équilibre et son attention au monde. Sigrid a à cœur de vous accompagner dans ce cheminement passionnant !
Rdv à la salle des fêtes de Marminiac, les **mercredi, de 19h à 20h.**

Accompagnement individuel des personnes en situation d'isolement, de perte de confiance, de détresse ou de fragilité passagère. Ce peut être un cadeau à offrir à quelqu'un dont vous sentez qu'un coup de pouce en douceur pourrait lui faire du bien.

Vous trouverez des renseignements sur

- son site internet Chakinan Yoga : <http://chakinan-yoga.fr.nf>
- ou bien par téléphone, au **06 52 25 53 13**



Quercy Outdoor - un projet de circuits

Une série de circuits pour randonneurs, courses à pied et VTT, est en cours d'élaboration par la Communauté de communes Cazals-Salviac. Un circuit sur chaque commune, des circuits entre communes voisines et un grand circuit, qui couvre l'intégralité de la communauté de communes, seront proposés.

Y apparaitront des points d'étape, des spots d'hébergement et autres détails. Une application téléchargeable sur téléphone portable facilitera le guidage.

La majorité des parcours sont tracés sur les chemins communaux et quand une propriété privée est traversée, c'est que cela fait l'objet d'une convention.

Le chef du projet, Bastien Vaucan, a passé beaucoup de temps sur le terrain et il remercie les habitants de notre commune pour leur précieuse collaboration dans la recherche de chemins.

Le projet global n'est pas tout à fait finalisé, il s'en faut de quelques mois. En attendant, sortez tout de même vos chaussures de marche, vos baskets ou votre VTT, pour explorer le circuit de Marminiac qui démarrera devant la mairie pour se diriger vers Boissierette, avec la possibilité de rejoindre le chemin de Domme pour relier Marminiac à la commune de Salviac.



Site internet communal

Si vous n'avez pas déjà utilisé le site internet communal, ou si vous n'avez pas pris l'habitude de vous y rendre de temps en temps, nous vous recommandons de parcourir les pages qu'il vous propose.

www.marminiac.fr

Vous y trouverez les actualités qui comptent pour la commune, les documents liés aux réunions du conseil municipal, les mises à jour sur les projets en cours, des liens vers différents sites d'intérêt local, des annuaires de commerçants, artisans, associations, gîtes ...

Ce site, actualisé et étoffé régulièrement, riche en informations, peut accueillir vos propositions d'édition. Si vous avez des idées de contenu susceptible de servir l'intérêt général, parlez-en avec Rachel. Vous pouvez également déposer un papier présentant vos suggestions à Sandrine, à la mairie.

Animaux divaguants

La Mairie a pris toutes les mesures possibles et engagé toutes les actions nécessaires dans le cadre que fixe la loi pour palier aux risques que représente la divagation des animaux. Pour autant, sans la coopération, osons dire « le respect » des propriétaires, nous ne pouvons qu'accumuler les procès-verbaux...

Électricité, délestage annoncé

Des coupures d'électricité pourraient avoir lieu en janvier et février. Si c'est le cas, ce serait entre 8h00 et 13h00 ou entre 18h00 et 20h00, en semaine et pas les

week-end, nous a précisé la préfecture. Une application, *Ecowatt*, téléchargeable sur votre smartphone, permet d'anticiper les coupures. Elle nous alerte trois jours en avance de l'éventualité d'une coupure, et nous donne confirmation la veille à 15h. En parallèle, nous ferons apparaître l'information en première page du site de la commune. Le délai est court, mais nous ne pouvons rien faire de mieux. En tout état de cause, si vous ne pouvez pas télécharger l'application, consultez notre site internet qui vous permettra d'être informés au plus vite. Par ailleurs, si votre situation présentait un risque ou une urgence, il vous faudrait contacter le 112, prioritairement, ou le 18. Vous pouvez bien sûr appeler la mairie si besoin.



Information sur le PLUi

Depuis janvier 2022 le Pays Bourian et les communautés de communes qui le composent, c'est à dire Cazals-Salviac et Quercy Bouriane, ont lancé les études liées à l'aménagement du territoire. La première étape est l'élaboration du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale. Celui-ci expose, à l'échelle des deux communautés, un projet de territoire, visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement industriel et commercial, d'environnement et de paysage. Cette stratégie territoriale fixe des objectifs à atteindre à l'horizon 2040.

Le SCoT comprend un PCAET, Plan Climat-Air-Energie territorial, qui est un outil opérationnel visant à la préservation de la qualité de l'air et à la coordination de la transition énergétique sur les territoires.

Le Code de l'Urbanisme (article L 103-4) permet d'associer les habitants, toute personne concernée et les associations locales, notamment par la mise à disposition de registres de concertation du public.

Un registre pour le SCoT valant PCAET est à votre disposition à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'au siège du Pays Bourian, 98 avenue Gambetta, à Gourdon.

Vous pouvez également faire part de vos observations et contributions à l'adresse contact@paysbourian.fr.

Pour plus d'informations sur le SCoT : <https://www.paysbourian.fr>.

Le Moustique Tigre

Originaire d'Asie, le moustique tigre est un vecteur de maladies telles que la dengue ou le chikungunya. Introduit en France en 2004, il s'y est très rapidement développé depuis. Dans le Lot, une densification des populations a effectivement été constatée.



Or plus le moustique est présent sur un territoire, plus le risque de transmission des virus y est important si une personne en est porteuse. Si à ce jour aucun cas de dengue n'a été recensé dans le Lot, des foyers sont présents en Occitanie.

Chacun peut participer à la lutte contre la prolifération du moustique, et donc contre le risque de propagation des maladies qu'il est susceptible de porter. Si les adultes disparaissent à la saison hivernale, leurs œufs pondus à la fin de l'été restent dans votre jardin, attendant de pouvoir éclore au printemps.

Vous l'avez certainement aperçu cet été, il est facilement reconnaissable, avec ses rayures noires et blanches. Pour se développer, il a besoin de gîtes où l'eau stagne: des coupelles, des piscines hors d'usage, des jouets, des encombrants, des gouttières, des pots... Des gestes simples peuvent être efficaces pour lutter contre sa prolifération: vider les contenants, couvrir les réservoirs, éliminer les objets inutilisés et les déchets afin d'empêcher la stagnation d'eau; nettoyer les gouttières, brosser tous les récipients susceptibles de contenir des œufs: seaux, arrosoirs, vasques, réserves d'eau...

État Civil



Naissances

- 19 novembre : Emma BARGUES
- 28 novembre : Elsa DELMON



Mariages

- 23 août : Juliette et José
- 22 décembre : Estelle et Jonathan



Décès

- 14 octobre : Christian ROUILLER
- 29 octobre : Anne-Marie MARQUÈS
- 12 janvier : Hans KIMMEL

Bitter Sweet : naissance d'un groupe pop rock in Marminiac !

André à l'accordéon, Richard au saxo, Gérard et Benoit à la guitare, Patrick à la basse, Michel à la batterie et Zia au chant. Six musiciens et une chanteuse, en répèt' deux fois par semaine et qui tournent depuis près d'une année dans des scènes alentour, avec un succès chaque fois renouvelé. Le groupe revisite des titres de Pink Floyd, Patti Smith, Paul Simon, Alabama Shakes... Vivement le prochain concert!



Marché hebdomadaire

Le marché de Marminiac continue à s'organiser chaque vendredi soir, de 18h à 20h, et petit à petit il se développe. Est venu s'ajouter aux stands des producteurs, le food truck Pampa's Burger, avec les burgers, le pain et les incontournables frites soigneusement préparés par Matthias (**06 37 21 09 02**). Pensez à y passer si ce n'est pas déjà fait, et faites-en une habitude bien conviviale.



Fête de la musique

Cette année, la place du Lac et la petite halle de Marminiac seront investies par les musiciens pour fêter la musique, le mercredi 21 juin prochain. Vous jouez vous-mêmes, vous connaissez des musiciennes, des musiciens, tout le monde est convié

à participer, c'est l'esprit de cette fête!

Si vous êtes intéressé-e-s, vous pouvez contacter Gérard Boulanger au **06 06 82 60 41**.



Le Bocal, tiers-lieu associatif

Le groupe de bénévoles porteur du projet « Le Bocal », à Marminiac, a déposé, en octobre dernier, les statuts de l'association du même nom. Validé par la préfecture, « Le Bocal - Tiers-Lieu Associatif » est créé officiellement! L'objet en est le suivant :

«Contribuer au développement d'un tissu social convivial sur la commune de Marminiac et alentour, en rendant accessibles à toutes et tous des ressources matérielles, culturelles, artistiques et favorisant les initiatives locales, porteuses d'enthousiasme et de gaieté, fondées sur la solidarité, le partage et l'ouverture sur le monde.»

Pour ce premier semestre, Le Bocal prépare :

- un repas intergénérationnel pour les résidents, qui aura lieu en mars, à la salle des fêtes. Les inscriptions s'ouvriront début février.
- la Fête de la Musique pour le mercredi 21 juin, avec la participation du nouveau groupe pop rock marminiacois Bitter Sweet, quelques autres musiciens professionnels et tous les musiciens, apprentis ou confirmés, que compte notre commune, qui voudront bien exprimer leur talent.
- un vide-grenier, pour le dimanche 23 juillet, dans les rues et places du bourg.

Tous ceux qui veulent prêter main-forte à ces projets, apporter des idées, suggérer de nouvelles actions, sont bienvenus et peuvent contacter l'association par mail lebocalmarminiac@gmail.com ou par téléphone: Nathalie 06 50 67 67 22 / Véronique 06 85 37 78 73 Pour rappel, vous pouvez aussi apporter votre soutien en adhérant (prix libre, 1€ minimum).

L'espace «boutique» au coeur du village reste évidemment ouvert puisqu'il n'y a pas de porte! et bénéficiera, dans l'année, d'aménagements propices à l'accueil d'ateliers: arts plastiques, jeux de société, couture, rencontres thématiques...

Les Journées Bons PlanTs seront renouvelées, afin d'agrémenter le pré Lacoste d'équipements nouveaux; les Paniers du Soleil continueront de livrer des fruits bio une fois par mois et les partages informels du Bocal réuniront toutes celles et ceux qui apprécient cette dynamique conviviale.

Soirées jeux

Simon Valluet, installé avec sa petite famille sur la commune depuis deux ans déjà, est un passionné de jeux de société. Il souhaite organiser des soirées jeux, qui auraient lieu un soir de semaine, à 20 heures, à la salle des fêtes. Le jour précis (lundi, mardi, jeudi, ou vendredi) et la fréquence restent à déterminer et dépendront des disponibilités des inscrits. La formule est souple, Simon est joignable au **06 18 91 32 99** pour information.



Travail de thèse sur l'Occitan parlé

Louise Garrigou, de l'université Toulouse II - Jean Jaurès, mène un travail de thèse portant sur l'occitan parlé dans le Lot, le but en est de décrire les particularités du parler lotois. Elle a pris récemment contact avec la mairie, car elle souhaiterait recueillir des récits auprès de celles et ceux qui le parle, soit depuis leur enfance, soit qui l'ont appris à l'école. Si vous voulez bien participer à cette enquête et apporter vos contributions à ce travail de recherche, vous êtes invité-e-s à le faire savoir à la mairie, afin d'être contacté par madame Garrigou.

Château d'eau de Davalans

Les travaux de remplacement du château d'eau de Davalans vont commencer d'ici trois mois environ. Bornage, études de sol, préparation du terrain, construction du nouveau réservoir, mise en eau, puis démolition du précédent. Le transfert des fonctions de l'un à l'autre des réservoirs est prévu pour la fin de cette année. Pendant toute la durée des travaux, le chemin communal permettant l'accès au chantier sera fermé.

Restauration d'un tableau dans l'église Saint Vincent

La commune a bénéficié d'une subvention pour la restauration partielle du tableau « la Crucifixion » exposé dans l'église Saint Vincent. Datant d'avant la révolution de 1789, ce tableau n'a qu'une valeur historique, mais ce qui n'est pas sans importance, car rares sont les tableaux d'église qui ont survécu à la révolution.

La mairie a participé à hauteur de 75 % du coût de la restauration, réalisée par l'artiste diplômée de la conservation-restauration d'oeuvres peintes, Madame Dina Mucci. Les 25% restant ont été apportés par le Département du Lot.

Gestion de nos déchets

Le SYMICTOM est impacté par une forte augmentation des coûts de collecte, liée au contexte actuel (hausse du prix des carburants, des pièces des véhicules...) et des coûts de traitement des déchets collectés, du fait de la nouvelle taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui s'applique au tonnage des ordures ménagères.

Pour maîtriser ces augmentations de coûts, et donc leur répercussion sur notre TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), il est impératif de diminuer la quantité de nos ordures ménagères.

Nous vous recommandons

notamment d'utiliser les déchetteries, de ne plus jeter les restes de repas et déchets alimentaires et de placer chaque type de déchet dans le bon bac.

Pour rappel: si un déchet de déchetterie est jeté dans un container d'ordure ou de recyclage, il nous coûte doublement cher à tous.

Explication: nous finançons tous, via la TEOM, la déchetterie, ce qui nous permet d'utiliser cette dernière sans payer, mais si ce qui pourrait aller en déchetterie se retrouve dans un container, il va nous coûter en enlèvement d'ordure, chiffré annuellement à la tonne et imputable à la commune, qui va répercuter ces coûts d'une année sur l'autre... Nous aurons bien payé deux fois pour ces déchets mal gérés.

De plus, il arrive que notre agent communal ait à ressortir de certains



bacs des déchets qui n'ont rien à y faire. Ou qu'il ait à porter en déchetterie ceux qui ont été déposés de manière sauvage, en dehors des bacs. Là, le temps qu'il y passe l'empêche de faire le travail pour lequel il est employé et ce sont encore des coûts supplémentaires...

En ce qui concerne les restes de repas et déchets alimentaires, on peut les donner aux animaux ou les composter. Nous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2024, la loi n°2020-105 précise que « tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables. » Ces derniers ne pourront plus être jetés dans les poubelles. Sachez que vous pouvez acheter un kit de compostage pour 20 € en déchetterie. Dans l'un de ses derniers SYnergies (n°29), le SYDED du Lot rappelle que « ces biodéchets occupent 20 % du sac noir. A cela s'ajoute 7 % de nourriture gaspillée. »

Il paraît absolument nécessaire de repenser certains de nos comportements, plus ou moins habituels, de veiller à changer nos gestes, de manière durable.

